

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

L'an deux mil vingt-deux, le 11 mars, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mars 2022

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL
Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M.
LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX
Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ
Mathilde, Mme ASTIER Martine, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme
MOREAU Aurore (Pouvoir à M. VALADON Thierry), M. BOURDOLLE Philippe,
(Pouvoir à Mme ASTIER Martine), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme
DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : Mme Mathilde WISSOCQ

Affiché le : 12/03/2022

15. Contrat de cession entre la commune de Boisseuil et Erick Baert concernant l'organisation d'un spectacle.

La commune de Boisseuil souhaite organiser un spectacle à l'espace culturel du Crouzy dénommé « The Voice's Performer » et proposé par Erick Baert. Il s'agit d'un imitateur performer français qui propose une palette d'imitations en 1h30 de spectacle et qui se produit à travers la France et l'Europe depuis plusieurs années.

Ce spectacle se tiendra le vendredi 22 avril prochain avec une capacité de 350 places. Si cette date est complète une seconde date sera proposée le samedi 23 avril dans la même configuration.

Le prix des billets est fixé à 20 € pour les Boisseuillais et à 24 € pour les habitants hors Boisseuil. La vente des billets s'effectuera à la bibliothèque municipale à partir du 14 mars et les recettes seront directement encaissées par la commune dans le cadre d'une régie municipale.

Le montant du spectacle est de 4 594,50 € TTC pour une date et 6 636,5 € TTC pour deux dates.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'autoriser le Maire à signer le contrat de cession avec l'artiste Erick Baert dans le cadre de l'organisation de ce spectacle ainsi que les devis nécessaires à l'organisation de cet évènement,
- d'imputer les dépenses et les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 18	CONTRE 0	ABSTENTION 5
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

